

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 4 mars 2026

DEL_20260304_14

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

23

26

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE –
Jean-Louis LELIEVRE - Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Hervé MORICE – Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM –Benoit PICHARD - Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS (arrivée à 18h41) – Magalie MACE – Marjorie GARCIA - Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC

Objet :

**Amélioration de
l'enveloppe des
bâtiments de l'école
maternelle Anne
Frank**

**Validation de l'avant-
projet définitif (APD)**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
5 mars 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER donne pouvoir à Laurence FREMINET
- Denis ROULAND donne pouvoir à Gilles BRIAND
- Brieg PICAULT donne pouvoir à Hervé MORICE

Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUHENEK -Alain DESMARS

18 février 2026
25 février 2026

Cécile OLIVIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

L'école maternelle Anne Frank a été construite dans les années 1960 et fait partie intégrante de l'ensemble scolaire Léo Lagrange / Anne Frank, avec l'école élémentaire Léo Lagrange.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2024, dans le but d'étudier la mise en œuvre de la géothermie en lieu et place du chauffage gaz de l'ensemble scolaire, projet qui a été mis en œuvre en cours d'année 2025 et actuellement en service.

Cependant l'étude de faisabilité avait mis en évidence un niveau d'isolation insuffisant de l'enveloppe des bâtiments de l'école maternelle, défaut impactant les performances de la géothermie.

Dans cette optique un audit énergétique avait été effectué pour appuyer ces conclusions et ont amené à lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à étudier l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments.

Par décision en date du 5 novembre 2025, la ville de Trignac a conclu un marché de Maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture OFFGRID et son co-traitant le bureau d'études 3IA.

Les premières études ont été réalisées depuis cette date, avec la remise d'un avant-projet sommaire en décembre 2025 et l'avant-projet définitif (APD) a été présenté le 16 février 2026 aux services. Après examen et analyse du projet remis, celui-ci est validé.

L'opération est prévue se dérouler en 2 phases avec un engagement des travaux sous la forme d'une tranche ferme pour le bâtiment 2 en 2026 et une seconde phase sous la forme d'une tranche conditionnelle en 2027 pour le bâtiment 1.

Le coût prévisionnel des travaux au stade de l'APD est ainsi arrêté :

	Bâtiment 2 (2026)	Bâtiment 1 (2027)	Globalité de l'opération
Montant HT	216 881,50 €	356 768,50 €	573 650,00 €
Montant TTC	260 257,80 €	428 122,20 €	688 380,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission travaux

**LE CONSEIL MUNICIPAL
 APRES EN AVOIR DELIBERE
 DECIDE**

- **Article 1** : Approuver l'avant-projet définitif et le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 688 380,00 € TTC
- **Article 2** : Autoriser le Maire ou son représentant à accomplir tous les actes y afférant afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier
- **Article 3** : Autoriser le Maire ou son représentant à engager et signer les marchés associés

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme
 Le Maire
 Claude AUFORT



Transmis à M. le Sous-Préfet le :
 Reçu par M. le Sous-Préfet le :
 Retour en Mairie le :
 Publié ou affiché le :